Le projet a pour objet d’adapter les enveloppes financières allouées par la loi modifiée du 21 juin 1999 au profit de la Clinique d’Eich, intégrée au Centre hospitalier de Luxembourg, et de l’Hôpital St-Louis d’Ettelbruck de respectivement 7.679.844 et 3.222.991 euros. Cette adaptation de l’enveloppe financière s’explique en raison de coûts supplémentaires incontournables apparus lors des travaux de rénovation et de construction.